

DATES / DURÉE : 2 JOURS

PRIX NET / STAGIAIRE

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2011

Jeudi 29 et vendredi 30 mars 2012

990 €

PUBLIC : les directeurs, directeurs-adjoints, chef de service et cadres des collectivités territoriales en charge des ATTEE dans les directions de l'éducation, les directions des ressources humaines et les structures spécifiques ou intermédiaires.

OBJECTIFS

Les collectivités territoriales se sont engagées, pour la plupart d'entre elles, dans une gestion ouverte, généreuse et dynamique des agents techniques territoriaux dont ils assument la responsabilité depuis la loi du 13 août 2004. Elles s'emploient à renforcer le niveau de compétence et de performance des agents et leur assignent des objectifs d'amélioration du service rendu.

C'est pourquoi les responsables en charge de la gestion et du management des agents se doivent de maîtriser l'ensemble des éléments conceptuels et des données techniques de ce dossier complexe.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- connaître l'environnement statutaire des ATTEE, notamment les évolutions réglementaires les plus récentes ;
- appréhender la politique globale de gestion des ATTEE : recrutement, mobilité, formation, suivi RH, santé et sécurité, etc. ;
- connaître les dispositifs innovants mis en œuvre par un certain nombre de conseils généraux et de conseils régionaux ;
- faire évoluer les métiers et les compétences ;
- structurer une dynamique « ressources humaines ».

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Jean-Pierre Gauthereau
Marie Waltzer

CONTACT

Martine Bâlon
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12
mb@education-territoires.com
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :
www.education-territoires.com

PROGRAMME

Le contexte juridique et réglementaire

- Les modalités du transfert
- L'environnement statutaire

Les problématiques de la gestion des ATTEE

- L'héritage culturel de l'État
- La cohabitation des missions État / collectivités territoriales
- Intégration dans la collectivité territoriale
- Autorité hiérarchique et autorité fonctionnelle
- Une expérience innovante : quelle place et quel rôle des ATTEE au sein de la communauté éducative ?
- La convention collectivité / EPLE et les ATTEE

Les actes de gestion

- Ce qui relève de la collectivité – la définition des objectifs et des missions : le temps de travail, la rémunération, le recrutement, le logement de fonction, etc.
- Ce qui relève de l'EPLE : l'organisation des services, les absences, la notation et l'évaluation, etc.
- La gestion partagée entre la collectivité et l'EPLE

Les différentes organisations dans les collectivités

- L'intérêt et les avantages de chaque mode d'organisation
- Les limites et les inconvénients

Une dynamique de management des ATTEE

- La professionnalisation et l'individualisation des parcours professionnels
- La modernisation des méthodes et des outils de travail
- La santé et la sécurité
- La gestion des inaptitudes

En guise de conclusion : de nouveaux enjeux ? des évolutions prévisibles et/ou souhaitables ?

- Service intégré évolutif ? Mutualisation ? Externalisation ?
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- L'évolution des conventions collectivité territoriale / EPLE

POINT FORT

Au-delà de la gestion : les problématiques managériales d'un corps en devenir.